

## **DECISION N° DEC2026\_005**

Vu la délibération n°CC2020\_134 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au président et au bureau communautaire,

Vu la délibération n°CC2020\_067 du 23 juillet 2020 relative à la création et à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres (CAO),

Vu le Code de la commande publique,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 20 novembre 2025 pour le marché n° 25SCM11 concernant le suivi et animation du pacte territorial et de l'OPAH-RU décomposé en 2 lots,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1** : d'attribuer et de signer le lot 1 – Suivi-animation du pacte territorial des Vals de Saintonge avec l'entreprise SEGAT Société d'études générales pour l'aménagement du territoire 31 rue Etienne Marey 75020 Paris pour un montant HT total de la mission de 717 720,00 €.

**ARTICLE 2** : d'attribuer et de signer le lot 2 – Suivi-animation de l'OPAH-RU de Saint-Jean-d'Angély avec le groupement d'entreprises SOLIHA (mandataire) 182 boulevard Emile Delmas 17000 La Rochelle et Le Creuset Méditerranée (co-traitant) 247 Chemin de la Peyroua 83690 Salernes pour un montant HT total de la mission de 96 675,00 €.

**ARTICLE 3** : la décision prise en vertu des articles L. 5211-2 et L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales fera l'objet d'un compte rendu à la prochaine séance du conseil communautaire.

Envoyé en préfecture le 15/01/2026

Reçu en préfecture le 15/01/2026

Publié le 15/01/2026

ID : 017-200041689-20260115-DEC2026\_005-AU



Fait à Saint Jean d'Angely,